

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 20 décembre 2018

Conseillers en exercice :	33
présents :	26
pouvoirs :	6
votants :	32
abstentions :	0
voix pour :	32
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 20 décembre 2018 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 14 décembre 2018, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH – M. Claude GUINET - M. Simon CLAVURIER - Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Marianne GANTIER - M. Jérôme TEXIER-BLOT- M. Noël BELLION – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

Mme Marianne JEANDIDIER (donne pouvoir à M. Jérôme TEXIER-BLOT) – Mme Anne-Marie MICHENAUD (donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS) – Mme Stéphanie FRITZ (donne pouvoir à Mme Véronique CLEMENCEAU) - Mme Annie-Claude POIRAT (donne pouvoir à Mme Michelle LE FLOCH) – Mme Pascaline BANCHEREAU (donne pouvoir à Mme Maryline FERREIRA) – M. Richard FERCHAUD (donne pouvoir à M. Noël BELLION) –

ETAIT ABSENT

M. Christian BAYLE –

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

CESSION PAR LA VILLE DE COGNAC DE LA PARCELLE CADASTREE AC 45 POUR PARTIE SITUEE AU BOIS CHARPENTIER A COGNAC AU PROFIT DE Mme BUJARD Nathalie

La Ville de COGNAC a exercé son droit de préemption lors de la vente du terrain cadastré AC 45 situé au Bois Charpentier, dans la perspective de l'aménagement d'une zone d'activité, lors de l'élaboration du PLU.

Ce terrain était cultivé en fermage depuis de nombreuses années par Madame BUJARD Nathalie.

Depuis cette acquisition, la compétence aménagement commercial a été transférée à GRAND COGNAC qui n'envisage pas un aménagement de ce secteur à court ou moyen terme.

De plus une partie de cette parcelle étant classée en zone agricole au PLU, il peut être envisagé de la céder à Madame BUJARD Nathalie, qui est intéressée par l'acquisition d'une surface de 5 181 m², au prix de 1€ le m².

Madame BUJARD Nathalie prendrait à sa charge les frais notariés.

La Commission d'Aménagement du Territoire a émis un avis favorable le 12 décembre 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ACCEPTE la vente à Mme Nathalie BUJARD d'une partie de la parcelle AC 45 d'une surface de 5 181 m² aux conditions établies (frais notariés à la charge de l'acquéreur) moyennant le prix de 1 € le m².

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir en l'étude de Maître Patrick REYNAUD à BURIE (17).

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,



Michel GOURINCHAS